

326-6
STE
106318

182006778

PATRICE STÉPHANOPOLI

050641638

UNE ÉLECTION

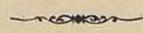
DANS

UN COIN DE LA CORSE

Renseignements inédits sur
la famille des Marbeuf et sur les prétendus
Chefs de Cargèse.

ROUGES ET NOIRS

SUCCÈS MAL ACQUIS

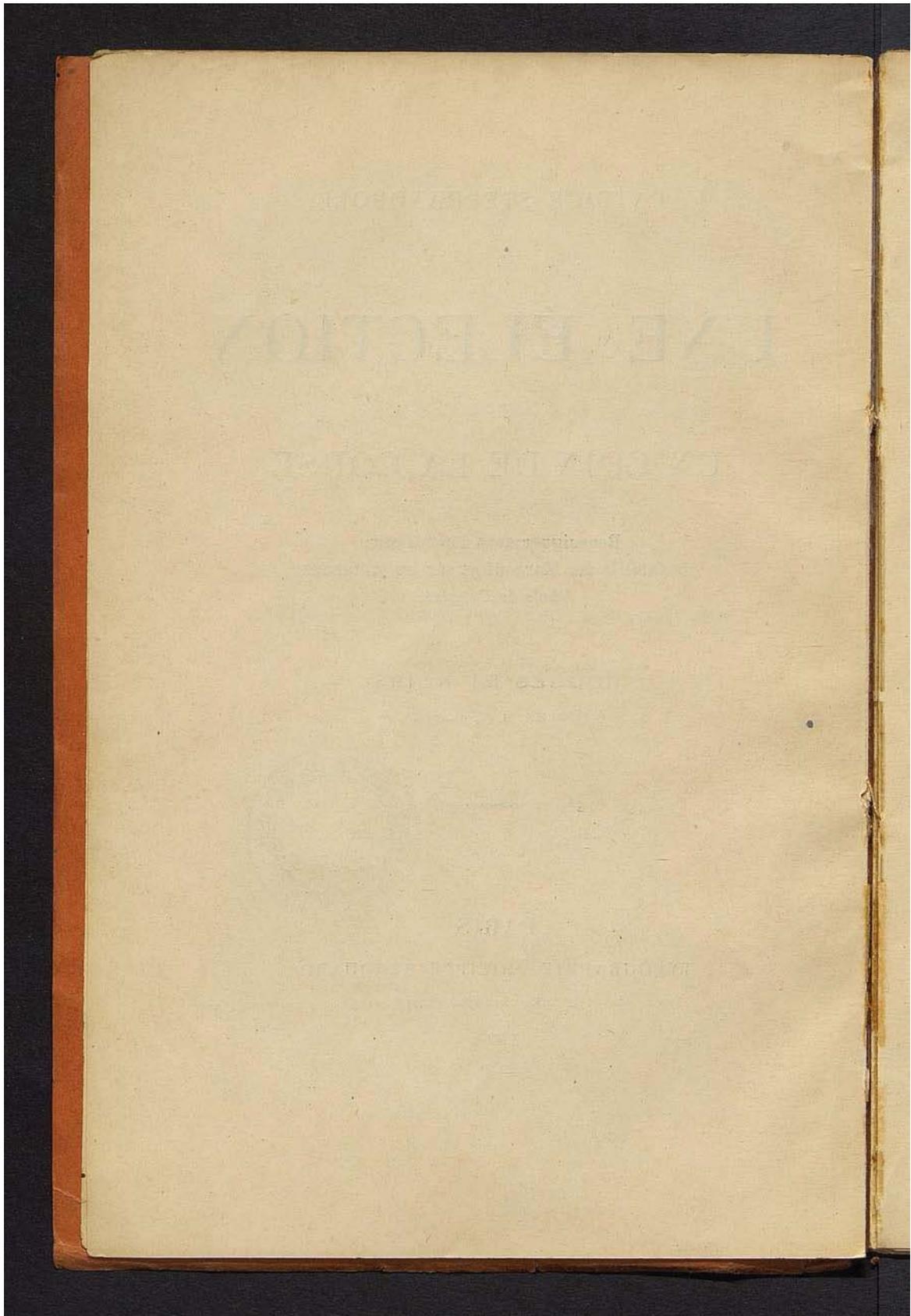


PARIS

TYPOGRAPHIE PHILIPPE RENOUARD

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19

1904



AU LECTEUR

Généralement, dans toutes les élections municipales de France, il y a au moins deux partis en présence ; il en est autrement dans certaines communes de la Corse ; il n'y est question ni de programme politique, ni de principes, ni d'intérêts généraux ; on cherche seulement, par toutes sortes de moyens, à s'emparer du pouvoir local.

Des adversaires ne luttent avec acharnement que pour paraître plus puissants ; cette vanité poussée à l'extrême fait commettre parfois des actes dignes d'une autre époque.

On parviendra difficilement à corriger ces mœurs spéciales, et à imposer le respect des lois électorales ; chacun a la prétention de savoir ce

qu'il a à faire, et il y a des accommodements avec la justice.

Toutefois, comme on n'a pas toujours le loisir d'aller discuter sur les places publiques pour se défendre contre des attaques calomnieuses; comme, par contre, tout le monde n'aime pas l'emploi des lettres anonymes, nous préférons soumettre à l'opinion publique les moyens employés par nos adversaires le 1^{er} mai 1904, et faire les honnêtes gens juges de leur moralité.

PREMIÈRE PARTIE

EXPLICATIONS RÉTROSPECTIVES SUR LES COMNÈNE
DOCUMENTS INÉDITS
SUR LA FAMILLE DE MARBEUF
ET SUR LES PRÉTENDUS CHEFS DE CARGÈSE

En 1900, je publiai un volume intitulé : *Histoire des Grecs en Corse*. Cet ouvrage, à cause de l'importance des documents inédits qu'il contenait, fut admis dans un grand nombre de bibliothèques de France, d'Europe et même d'Égypte. Il fut, en même temps, l'objet d'appréciations flatteuses de la part d'un grand nombre de journalistes et de quelques savants; pourtant, il ne fut pas du goût de certains personnages qui, se prétendant issus des Comnène, me déclarèrent une guerre ouverte.

Maintenant, puisque M. Georges Stéphanopoli et d'autres se sont crus visés personnellement, j'ajoute :

« J'affirme qu'il n'y a pas de Commène. Ceux qui usent de ce nom ne sont que des *déments vaniteux*. »

J'invite qui que ce soit de ces prétendus Commène à m'apporter une preuve réelle et officielle de ce titre, autre que la lettre patente de 1782, lettre que chacun a le droit de se procurer aux Archives nationales. En tout cas, le titre accordé, avec l'appui de faux documents, à Dimitrius Stéphanopoli, s'est éteint avec lui.

Je prends, en outre, l'engagement d'honneur, si on m'apporte cette preuve, de donner 3 000 francs pour la construction des égouts de la commune et 2 000 francs pour les pauvres, sans distinction de parti.

La question des Commène étant ainsi réglée pour M. Georges Stéphanopoli et pour tous les autres, voyons un peu ce qu'était le grand-père de notre maire à l'époque de la fondation de Cargèse. Examinons l'illustration de la famille.

M. Saulnier, conseiller à la Cour d'appel de Rennes, vice-président de la Société Archéolo-

gique d'Ille-et-Vilaine, donne divers renseignements très intéressants sur les Marbeuf. Il les fait suivre d'une lettre relative à la situation de M^{me} de Marbeuf, adressée à Monseigneur Santini, évêque de Nebbio, par Monseigneur Yves-Alexandre, archevêque de Lyon.

Voici d'abord les renseignements :

La part que M. de Marbeuf a prise dans les événements qui ont précédé la conquête de la Corse et l'influence qu'il a exercée sur l'administration du pays à l'Assemblée des États comme Commandant en chef et commissaire du Roi de cette assemblée pendant seize ans, ont été si considérables que nous avons jugé à propos de chercher tous les événements qui peuvent se rapporter à sa vie, à sa carrière militaire et à sa famille.

Le comte de Marbeuf appartenait à une ancienne et noble famille du Poitou, dont la branche cadette était venue au xvi^e siècle s'établir en Bretagne.

Lors de la Réforme de la noblesse bretonne opérée par une chambre royale de 1668 à 1677, les Marbeuf furent déclarés nobles, d'ancienne extraction noble, et maintenus dans leur qualité d'écuyers, messires et chevaliers.

De 1558 à 1734 neuf membres de la famille siégèrent au Parlement de Rennes comme conseillers, présidents des enquêtes, etc. D'autres marquèrent dans

l'armée ou l'Église; l'un figure aux États de Bretagne de 1648 comme commissaire du Roi avec MM. de Cuci et Fouquet, père du surintendant.

On voit encore à Rennes l'ancien hôtel de Marbeuf, de construction imposante, de grand aspect, portant leurs armes d'azur à deux épées d'argent, les pointes en bas, mises en sautoir, aux gardes à poignées d'or.

Acheté par le procureur général de Kéradeuc de la Chalotais, il a pris le nom d'Hôtel de Kéradeuc.

M^{me} de Sévigné, qui était une amie de la marquise de Marbeuf, parle souvent, dans ses lettres, de cette belle demeure et de la brillante compagnie qui s'y réunissait au temps où le duc de Chaulnes était gouverneur de la province.

Louis-Charles-René de Marbeuf, né à Rennes le 4 novembre 1712, était fils de messire Charles-François-Claude de Marbeuf, chevalier seigneur, comte du Gui, président au Parlement de Bretagne, et de Jeanne-Jacquette de Mervillac. Entré à l'âge de seize ans comme enseigne au régiment du Boulonnais, capitaine en 1732, major-général d'infanterie en 1747, colonel en 1748, il fut employé en cette qualité à l'armée de Westphalie; brigadier en 1750, il servit dans ce grade comme lieutenant du Roi des quatre évêchés de la Haute-Bretagne jusqu'à ce qu'il fût nommé maréchal général des logis à l'armée d'Espagne; maréchal de camp en 1762, M. de Marbeuf fut envoyé par le duc de Choiseul, deux ans après, en Corse, pour y garder les places que les Génois n'étaient plus en état de défendre.

Il était premier gentilhomme du feu roi de Pologne duc de Lorraine et de Bar, et commandeur de l'ordre de Saint-Louis. M. de Marbeuf avait alors cinquante-deux ans. N'ayant point d'enfants de son premier mariage avec Éléonore-Julie de Quémadeuc, veuve du comte de Vaudurant, morte à Paris en 1783 dans un âge très avancé; il se remaria quelques mois après, quoiqu'il eût plus de soixante-dix ans, avec Catherine-Antoinette de Fenoyt, fille d'un maréchal de camp, à peine âgée de dix-sept ans.

Il n'avait que deux neveux, fils de son frère aîné; l'un, marquis de Marbeuf, maréchal de camp, ancien gentilhomme de S. A. lors duc de Berry; l'autre, Yves-Alexandre de Marbeuf, comte de Lyon, évêque d'Autun, président né perpétuel des États de Bourgogne et ministre de la feuille des bénéfices.

C'était donc pour continuer le nom et assurer la fortune considérable de sa famille que le comte de Marbeuf contracta une union si disproportionnée.

Il amena l'année suivante sa jeune femme en Corse, où elle fut reçue au milieu des démonstrations publiques de la joie la plus vive.

Une de ses tantes, Madeleine Gazardon de Fenoyt, comtesse de Largentière, abbesse du chapitre noble des chanoinesses, l'accompagna.

Avant même son arrivée, la Commission des Douze, en l'absence des États qui ne se trouvaient pas alors réunis, avait fait célébrer ce mariage par les fêtes les plus brillantes à Bastia, et lorsqu'ils s'assemblèrent en

1785, leur premier soin fut d'envoyer une députation à M^{me} de Marbeuf pour la complimenter.

Déjà elle avait une fille, née à Bastia le 24 décembre 1784. Un peu plus d'un an après, quelques mois seulement avant la mort du comte de Marbeuf, elle accoucha le 26 mai 1786, d'un fils qui reçut le nom de Laurent-François-Marie.

La comtesse de Marbeuf était une femme accomplie : les grâces de son esprit, les charmes de sa jeunesse et de sa beauté, une piété sérieuse, une grande bonté, lui avaient acquis les sympathies et le respect de toute la population qui lui témoigna ses regrets et ses vœux les plus sincères quand elle quitta la Corse pour aller s'établir en France.

De terribles épreuves l'y attendaient : la tourmente révolutionnaire se déchaîna sur elle et sur les siens, avec fureur.

Sa nièce, la veuve du marquis de Marbeuf, fut exécutée pendant la Terreur. Son seul neveu, devenu en 1788 archevêque de Lyon, émigra à Lubeck.

Les immenses jardins que les Marbeuf possédaient à Paris sur les Champs-Élysées ainsi que le domaine de Cargèse en Corse, que le roi avait érigé en marquisat pour son mari et sur lequel il avait fait des dépenses très importantes, furent déclarés propriétés nationales. Une lettre de l'archevêque de Lyon, qui s'adresse à M^{sr} Santini, évêque de Nebbio, pour le supplier d'intervenir auprès du vice-roi Elliot, alors gouverneur de la Corse au nom de l'Angleterre, et de

réclamer la restitution des biens de Cargèse ou une indemnité équivalente, exprime en termes touchants la désolation de la malheureuse famille à cette époque de 1795.

Voici maintenant la lettre sur laquelle nous appelons toute l'attention de nos lecteurs : elle émane du neveu même du comte de Marbeuf.

Monseigneur, j'ai appris vos bontés et celles de M. votre neveu par M^{me} la comtesse de Marbeuf et ses deux enfants. Recevez-en mes remerciements très humbles.

J'ai bien des titres pour vous parler de ma reconnaissance, mais je ne veux faire valoir auprès de vous que celui de tuteur des enfants de M^{me} la comtesse de Marbeuf.

A la mort de son digne mari, je me trouvais le seul de la famille qui pût accepter cette charge ; je m'y soumis avec bien de l'intérêt. Dans les premières années je voyais prospérer les affaires de cette petite famille avec bien de la joie, mais depuis les débuts de la Révolution elle n'a éprouvé que des privations et des douleurs ; la mère n'a pas démenti un jour la vertu éminente à laquelle elle s'est consacrée depuis sa jeunesse, cela a suffi pour attirer sur elle les persécutions. Ses terres ont été saisies, sa maison pillée et ses rentes de toute nature arrêtées. Au moment même, l'île de Corse était en proie aux fureurs des jacobins ; en consé-

quence, son château de Cargèse a été dévasté, ses revenus arrêtés et elle ne peut concevoir à ce que lui a mandé M. Stéphanopoli, l'espoir de toucher les échus qui, effectivement dans les pillages, sont toujours bien hasardés.

Voici la sixième année que cette malheureuse mère n'a rien touché de ses revenus¹.

Lorsqu'elle a vu les Anglais s'emparer de la Corse, elle n'a pas douté un instant que cette nation généreuse ne la rétablît dans la jouissance du marquisat de Cargèse en Corse, autrement appelé Cargèse. Vous savez que cette concession avait été faite à son mari par Louis XVI en récompense des services très réels qu'il avait rendus dans l'île. Il y avait deux lettres patentes rédigées d'une manière très flatteuse pour M. le comte de Marbeuf et pour sa famille; elles avaient été enregistrées au Conseil supérieur de Corse; dès lors cette propriété avait tout ce qui peut et doit la rendre incommutable. Pleine de cette idée, M^{me} de Marbeuf crut, uniquement par respect pour l'autorité nouvellement établie en Corse, devoir employer auprès de M. Elliot, vice-roi de l'île, un de ses amis, M. Hepsley, membre au Parlement d'Angleterre, à l'effet d'obtenir de Son Excellence, son rétablissement dans ses possessions. M. le vice-roi prit quelque temps pour faire des informations et répondit à son ami qu'il espérait être bientôt dans le cas de faire ce que cette dame désirait.

1. C'est nous qui soulignons cette phrase.

Voyant que l'instant qu'on avait fait espérer n'arrivait pas, M^{me} de Marbeuf crut devoir écrire elle-même à M. Elliot.

Son Excellence n'a fait aucune réponse aux deux lettres qui lui ont été écrites; il est vrai qu'à cette époque les papiers publics ont parlé de mouvements qui ont eu lieu en Corse, et sans doute la multitude des affaires qui dans cet instant ont occupé Son Excellence, l'ont empêchée de s'occuper d'un objet secondaire. Mais, sur ces entrefaites, le bruit s'est répandu que le Parlement de Corse avait statué d'anéantir toutes les concessions faites par le roi de France, sauf, dit-on, à accorder une juste et valable indemnité à ceux des concessionnaires qui avaient fait des dépenses pour mettre en valeur leur concession. Ce prononcé présente trois questions également importantes pour une famille injustement spoliée en France et à laquelle on veut ôter, en Corse, le seul bien qui lui reste au monde.

1^o Le prononcé du Parlement de Corse est-il invariable? Lorsqu'il s'agit d'une autorité naissante, on peut, sans violer le respect, demander si toutes les formes qui rendent une volonté immuable ont été remplies.

2^o Comment peut-on entreprendre d'anéantir une propriété antérieurement établie et de la façon qui paraît la plus indépendante des événements? Avant la Révolution de France, on n'aurait pas craint de dire que lorsqu'un souverain énonçait la volonté de récom-

penser un sujet distingué par un objet qu'il indiquait, et que les lettres données par lui étaient vérifiées par les Cours et enregistrées par elles, il en résultait un état tellement solide qu'il fallait la subversion entière de la société pour l'ébranler.

Je représenterai au Parlement que M. de Marbeuf qui, au vu et au su de toute la Corse, avait mis tous ses fonds sur son marquisat, ne possédait que ce bien, que c'est sur ce bien qu'il s'est marié, et, quelque puissant que soit un Parlement, il ne doit ni ne peut ébranler l'état des familles, surtout lorsqu'elles ont été établies d'après les seules lois qui fussent connues.

Mais si nous ne pouvons espérer ni le changement du prononcé, ni éviter l'application désastreuse qu'on veut en faire au marquisat de Marbeuf, alors ce que votre intérêt pour la malheureuse famille d'un homme que vous avez connu et aimé peut vous inspirer, c'est d'examiner la nature et la qualité des indemnités que le Parlement de Corse voudra accorder à M^{me} la comtesse de Marbeuf.

Je vous prierai d'observer que M^{me} de Marbeuf est accouchée de ses deux enfants en Corse et que le Parlement ne doit la traiter que d'après l'intérêt que des patriotes corses peuvent lui inspirer.

Pour traiter la question de l'indemnité, j'aurai l'honneur de vous faire remarquer que la valeur de 35 000 arpents concédés excède de beaucoup le revenu qu'on avait pu en tirer.

Pour le former, il avait fallu élever beaucoup de maisons à Cargèse, faire des avances aux cultivateurs, et si les facultés de M. de Marbeuf se sont trouvées épuisées par tout ce qui existe, sa femme et ses enfants pouvaient concevoir l'espoir de suivre son exemple et d'augmenter considérablement leur revenu en jetant sur les terres incultes, pendant une suite d'années, l'argent qu'ils auraient pu se procurer.

Il paraît de la justice du Parlement de calculer ce revenu éventuel.

Après cela, si vous ou votre neveu prenez la peine de traiter la question de l'indemnité, ce qui inspirera à M^{me} de Marbeuf et à ses enfants autant de reconnaissance qu'à moi, *il faudra que vous vous fassiez donner par M. Stéphanopoli qui a été chargé par le mari et par la femme, de la colonie grecque et de toutes les affaires du marquisat*¹, un état d'un château construit à grands frais à Cargèse, d'un corps de garde fort spacieux bâti pour les troupes du roi de France dans les environs de Cargèse, de toutes les maisons d'agriculteurs bâties en grand nombre à Cargèse et enfin de toutes les avances que M. de Marbeuf a été dans la nécessité de faire pour que ces cultivateurs pauvres finissent par acquérir des moyens suffisants pour leur subsistance et pour payer au nouveau maître qu'ils avaient, le champart réglé par les lettres patentes.

1. C'est nous qui soulignons cette phrase.

Vous verrez que ces objets remis et appréciés avec justice doivent porter Messieurs du Parlement à régler une somme considérable pour les indemnités, et si on pouvait espérer que la mémoire de M. le comte de Marbeuf peut inspirer quelque intérêt au Parlement et à M. le vice-roi dont il remplissait à peu près les fonctions et depuis très longtemps, alors, Monseigneur, vous pouvez avec vérité faire un tableau très touchant de sa veuve qui est la vertu même, et de ses enfants.

Tous les trois, depuis six ans, sont privés de tout ce qui leur appartenait en France, et n'avaient d'espoir que dans la terre qu'on veut leur enlever. Messieurs du Parlement de Corse, en consommant leur ruine totale, pourraient se reprocher de réduire aux plus dures extrémités la femme et les enfants d'un homme qui a toujours désiré la prospérité de l'Ile de Corse et qui n'a jamais usé de l'autorité qui lui était confiée que pour la faire chérir.

J'ai cru devoir, Monseigneur, entrer avec vous dans ces détails pour vous mettre à même ou Monsieur votre neveu, de suivre les intérêts de M^{me} la comtesse de Marbeuf et de ses enfants. Ni les uns ni les autres ne posséderont, selon les apparences, que ce que vous pourrez leur procurer.

Je vous recommande instamment le sort des uns et des autres; ils sont de moitié dans tout ce que j'ai l'honneur de vous mander. Au milieu de tous les malheurs que nous avons à déplorer, ce sera une

jouissance pour moi d'avoir à joindre les sentiments de la plus vive gratitude à ceux du dévouement et du respect avec lesquels je suis, Monseigneur, votre très humble serviteur.

YVES ALEXANDRE,

archevêque de Lyon;

le 2 décembre 1795.

De cet important document, trois points essentiels sont à retenir :

1° M^{me} la comtesse de Marbeuf ne peut concevoir, à ce que lui a mandé M. Stéphanopoli, l'espoir de toucher les échus qui, effectivement, dans les pillages, sont toujours bien hasardés. Voici la sixième année que cette malheureuse mère n'a rien touché de ses revenus ;

2° Il faudra que Monseigneur Santini, évêque de Nebbio, se fasse donner, par M. Stéphanopoli, qui a été chargé par le mari et par la femme de la colonie grecque et de toutes les affaires du marquisat, un état..., etc. ;

3° Tous les trois (M^{me} la comtesse et ses enfants), depuis six ans, sont privés de tout ce qui leur appartenait, et n'avaient d'espoir que dans la terre qu'on veut leur enlever.

Il résulte donc :

1° Que jusqu'en 1795, Cargèse était encore propriété de M. le comte de Marbeuf ;

2° Que la famille de Marbeuf ne touchait point de revenus depuis six ans ; c'était probablement la période des sept vaches maigres ;

3° Que M. Georges Stéphanopoli était l'homme d'affaires de M. le comte de Marbeuf.

On voit assez clairement que si M. Yves Alexandre, archevêque de Lyon, oncle et tuteur des enfants de M. le comte de Marbeuf, avait eu la moindre confiance dans l'influence de M. Georges Stéphanopoli, ou qu'il l'eût cru capable de défendre les intérêts de la veuve et des orphelins, il ne se serait pas adressé à Monseigneur Santini, évêque de Nebbio.

M. Jean Stéphanopoli, fils du précédent, a vécu de ses rentes à Ajaccio.

M. Georges Stéphanopoli, maire actuel de Cargèse, le seul titre qu'on lui connaisse, a le grand défaut de vouloir trop s'élever, en abaissant les autres.

Puisque j'ai entretenu le lecteur du grand-père, du père de M. Georges, et de M. Georges lui-même, il est juste que je lui présente mon grand-

père, mon père, et que je me fasse connaître à mon tour.

Je m'empresse de dire que je ne fais pas remonter mon origine à Nicéphore, premier prince d'Astracanie.

En ligne directe, je m'honore d'appartenir à une famille de travailleurs; néanmoins, sans déplaire à personne, il y a eu parmi ses membres, depuis l'arrivée des Grecs en Corse, des fonctionnaires de tous rangs. Je le signale, non pour en tirer vanité, mais tout simplement pour que l'on sache que notre sang n'est pas moins pur que celui des prétendus Commène.

Pendant que votre grand-père, Monsieur le Maire, était au service de M. le comte de Marbeuf, le mien habitait Ajaccio, où il était librement établi dans son métier d'entrepreneur de menuiserie. Il a fait des travaux pour le compte du Génie militaire, notamment à la citadelle et à la caserne Saint-François. C'était un vaillant patriote, demeuré fidèle à Napoléon : sa veuve a été pensionnée pour les services qu'il avait rendus au Grand Génie de notre île.

Le vôtre, défenseur du drapeau blanc, a eu l'occasion de le rencontrer dans les luttes poli-

tiques qui se livraient en ce temps-là à Ajaccio pour la défense du drapeau tricolore. Vous vous appelez alors avec orgueil : *la petite Vendée*.

Mon père, Paulin Stéphanopoli, était assez connu de tous à Cargèse,

Fier avec raison, jaloux de son honneur, de caractère indépendant, il a eu huit enfants, qu'il a élevés honorablement avec le fruit de son travail.

Mais puisque c'est moi que vous avez cherché à diminuer, en compagnie de vos chers amis, et que tous, vous éprouvez un sensible plaisir à vous entretenir de ma très humble personne dans vos salons aussi bien que sur les places publiques, permettez-moi de me présenter moi-même.

Je m'appelle Patrice Stéphanopoli.

Engagé volontaire pour deux ans, en vertu de la loi de 1868, je finissais mon service militaire lorsque la guerre de 1870 a été déclarée.

Engagé volontaire pour la durée de la guerre, j'ai fait la campagne dans l'armée du Rhin, avec le grade de caporal.

Blessé à la bataille de Gravelotte, j'ai été fait prisonnier de guerre le 29 octobre 1870, à la capitulation de Metz; conduit prisonnier de

guerre à Stettin (Poméranie), j'ai passé dans cette ville huit mois et demi.

J'ai été libéré du service militaire en 1871.

En rentrant de captivité, comme mes parents ne m'avaient pas laissé de rentes, j'ai dû chercher à vivre par mon travail; j'ai été employé de commerce, secrétaire de commune mixte; je suis resté quatre ans maître d'études au lycée de Constantine. C'est grâce à ce dernier emploi et à l'intérêt que me portait le proviseur, M. Hinglais, actuellement proviseur honoraire et directeur de la Bibliothèque de Constantine, que j'ai pu améliorer un peu une instruction restée fort incomplète. En 1877, j'étais heureux d'obtenir le premier prix de langue arabe, décerné par le Conseil municipal de Constantine.

Je suis enfin entré le 1^{er} janvier 1880 dans la grande maison Christoffe, et j'y suis encore.

Je suis délégué du Conseil d'administration de la Société de protection mutuelle des voyageurs de commerce pour l'Orient.

Je suis délégué à la propagande de la Société nationale de retraite : « Les vétérans des armées de terre et de mer, 1870-1871 », etc.

Pour avoir, en plusieurs circonstances, rendu

des services à des Sociétés de bienfaisance et commerciales, j'ai été l'objet, à diverses reprises, de distinctions honorifiques.

J'ai obtenu, en :

1890, une médaille de bronze :

1898, une médaille d'argent ;

1900, une médaille de vermeil :

1900, un diplôme de mention honorable, décerné par M. le Ministre de l'Intérieur.

En 1899, j'ai été nommé Conseiller du Commerce extérieur de la France, par décret de M. le Président de la République.

En 1903, j'ai été confirmé dans ces mêmes fonctions de Conseiller par décret de M. le Président de la République, pour une nouvelle période de cinq années.

En 1901, mon rapport sur l'expansion commerciale française dans les Échelles du Levant a été publié par les soins du Ministre du Commerce.

En 1900, j'ai publié l'« Histoire des Grecs en Corse ».

En 1903, j'ai été nommé officier d'Académie.

Évidemment, d'autres peuvent avoir et ont des titres plus importants que les miens, mais pour-

tant j'ai quelque droit à être regardé comme un homme dont l'existence a été honorablement remplie par le travail.

Avant de m'engager dans la seconde partie de mon récit, j'aurais été heureux de connaître l'importance que M. le D^r Dragacci, grand électeur de M. Georges, attachait à ses paroles, lorsqu'il évoquait comme dernier argument auprès des électeurs le gigantesque nom de « GEORGES », par rapport au microscopique nom de « Patrice ».

Pour démontrer à M. le D^r Dragacci qu'entre son chef politique et moi, la distance n'est pas aussi grande qu'il s'évertuait à le faire comprendre aux électeurs, je reproduis la lettre suivante de M. le colonel Peraldi, oncle de M^{me} Dragacci.

*Réponse adressée par M. le colonel Peraldi
à une lettre du Docteur Dimitrius Stéphanopoli.*

MONSIEUR LE DOCTEUR,

Dans la lettre du 10 du mois dernier que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'ai vu avec plaisir que nous sommes unis par des liens de parenté que j'accepte bien volontiers.

Parti assez jeune du pays, je n'ai connu, tant que

la mémoire peut me le rappeler, des parents de ma bonne mère habitant à Cargèse, que feu Paulin Stéphanopoli qui vint la voir à Vico.

Elle lui fit bon accueil et me dit qu'il était son cousin, sans distinguer si c'était au 2^e ou 3^e degré.

Mon cher docteur, dans le désir de vous obliger, je me suis occupé sans retard de votre commission. Je viens de vous faire connaître le résultat de mes démarches.

Le 20 de ce mois, M. le Directeur du Muséum d'Avignon, porteur de la note que vous m'avez envoyée de vos médailles, est parti pour Bastia; son voyage, a-t-il dit, a pour but de faire des recherches d'objets d'archéologie dans toutes les parties de la Corse et qu'à cet effet il arrivera aussi à Cargèse où il demandera après vous.

Arrivé sur les lieux, il pourra apprécier vos antiques et traiter avec vous de vive voix de leur prix; de cette manière la négociation présentera, ce me semble, moins de difficultés.

Je vous remercie des notes archéologiques et de l'inscription jointe à votre lettre.

Mon parent Nicolas Stéphanopoli, fils du susdit Paulin, étant venu ici l'hiver dernier et m'ayant dit que d'après vous, si toutefois c'est vous dont il a voulu parler, tous les individus qui portent le nom de Stéphanopoli sont des Commène, sans avoir nullement l'intention de nuire aux droits que les Stéphanopoli peuvent avoir d'être des Commène, j'observerai

seulement que cette opinion fut rejetée en 1782 par feu Dimitrius Comnène dans la généalogie de sa famille que j'ai par-devant moi. Ce prince a établi dès cette époque-là : 1° que ses ancêtres n'ont porté d'autre nom que celui de Comnène jusqu'à Constantin Comnène, premier de ce nom, protogéronde de Mania, né le 23 octobre 1515, qui, le premier de la maison, ajouta au nom de Comnène celui de Stéphanopoli (ou fils d'Étienne); que ce nom, dit-il, servit dès lors à désigner les individus de cette contrée, qui étaient les plus affidés au parti de sa famille; que le nom de Stéphanopoli (fils d'Étienne) fut pris et conservé en souvenir d'un Étienne qui s'était distingué par de grandes vertus; 2° que, depuis Nicéphore Comnène, fils de David Comnène, dernier empereur de Trébisonde, jusqu'à lui prince Dimitrius Comnène, la famille venue en Corse en 1676 n'a pas eu de branches latérales dans la lignée masculine. Il a ajouté : Jamais les Stéphanopoli n'ont prétendu être des Comnène.

On peut donc conclure de ce document, qui date de l'année 1783, que jusqu'à preuve du contraire, l'opinion dont il s'agit n'est pas fondée, c'est-à-dire que les Stéphanopoli ne sont pas des Comnène.

Recevez, je vous prie, l'assurance de ma considération distinguée.

COLONEL PERALDI,

Marseille, 22 mai 1847.

De ce document, il ressort assez clairement que les Peraldi de Vico se parent du titre de Comnène, uniquement parce que le père du colonel Peraldi a épousé une parente très rapprochée de mon grand-père, Nicolas Stéphanopoli.

Paulin Stéphanopoli était mon bisaïeul.

Il y a environ trois quarts de siècle, les relations de ma famille avec celle de la noble épouse du D^r Dragacci étaient, ce me semble, plus suivies et plus cordiales qu'elles ne le sont aujourd'hui; exemple : les visites de mon bisaïeul à Vico, celles de mon grand-père à Avignon.

Je ne recherche pas à revenir avec M. le D^r Dragacci aux relations qu'entretenaient nos ancêtres entre eux. Je ne cherche pas davantage à diminuer ou à augmenter son prestige. Je désire tout simplement que le public soit mieux fixé sur tout ce qu'il a pu dire sur mon compte pendant les dernières élections.

DEUXIÈME PARTIE

ROUGES ET NOIRS — SUCCÈS MAL ACQUIS

Le suffrage universel, tel qu'il est pratiqué depuis quelques années, devient une véritable calamité publique en Corse, tellement la corruption tend à la démoralisation universelle. Ce n'est plus par le vote exprimé en toute liberté pour donner force et autorité au pouvoir de nos lois, que le peuple est consulté pour les différentes élections de députés, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, etc.

Une élection quelconque est une lutte personnelle entre deux groupes en présence.

Entre toutes, les élections municipales offrent un caractère spécial par la corruption qu'on y exerce.

On emploie les armes les plus criminelles comme les plus déshonorantes.

A Cargèse, pendant une partie de la gestion administrative qui a précédé celle de 1900, un jeune maire, du nom de Jean Colonna, s'est efforcé, malgré sa jeunesse, par son activité et son énergie, de rendre de réels services à la commune et aux habitants.

Ses loyaux efforts, secondés par ceux de ses partisans, furent impuissants contre les adversaires de la prospérité communale.

Le 1^{er} mai dernier, ceux-ci ont encore triomphé péniblement, grâce à certains procédés dont on lira les détails plus loin.

Au pouvoir depuis 1900, la municipalité actuelle fit, pendant la gestion de quatre années, beaucoup moins que la municipalité précédente : elle ne fit rien.

Cargèse est à peu près aujourd'hui ce qu'il était à sa fondation, en 1770, si l'on excepte quelques rares améliorations faites par les particuliers.

La question d'hygiène publique n'existe pas.

L'honneur d'avoir certains hommes au pouvoir suffit *au bonheur de quelques Cargésiens.*

Depuis environ deux ans, on parlait de l'éven-

tualité de remplacer la municipalité élue en 1900.

En septembre 1903, avant mon départ pour mon voyage en Orient, ce fut une chose verbalement arrêtée entre les parents de ma pauvre femme et moi ; d'autre part, un certain nombre d'électeurs, appartenant au parti de la municipalité, adhérait à la formation d'un groupement qu'on était convenu d'intituler : « Parti des intérêts de Cargèse. »

Il était entendu que l'on devait renouveler en entier l'ancien Conseil, en choisissant les douze nouveaux candidats parmi les notables de la commune, sans distinction de parti.

Dans un entretien que j'ai eu avec M. le Dr Dragacci, je lui ai parlé de ce projet. Il m'a répondu que cela ne dépendait pas de lui seul.

Ce qu'il y a de certain, c'est que mon beau-frère, François-Antoine Coti, ainsi que son frère, le curé grec, soutenaient cette politique au cercle et partout où ils se trouvaient. Ils n'avaient point d'expressions assez violentes pour stigmatiser le Conseil en fonctions, et pour défendre la nouvelle combinaison.

Je suis en possession de certaines lettres que je recevais, en cours de voyage, sur la propagande de ces derniers dont la fidélité ne m'avait jamais inspiré le moindre doute. Leurs mille protestations privées et publiques garantiraient au besoin mes affirmations.

A diverses reprises, nous nous étions entretenus, ma pauvre femme et moi, de l'éventualité de ma candidature : nous l'envisagions en toute sincérité sous deux points de vue différents :

- 1° S'efforcer de faire du bien au pays;
- 2° Connaître les sentiments de nos parents et de nos amis.

Au mois de mars, en arrivant à Cargèse, la politique locale restait telle que je la présente plus haut.

Le malheureux accouchement de ma pauvre femme, sa courte et terrible maladie, ses souffrances générales, vinrent en pleine période électorale.

C'est dans l'intervalle du 19 mars au 19 mai 1904 que j'ai passé par les plus dures épreuves de ma vie.

Je ne fais que raconter brièvement ce que beaucoup savent déjà : je croirais réellement manquer

à mon devoir en gardant le silence sur les motifs de la défaite que nous avons subie.

S'il est vrai que les écrits scellent les faits dont on veut rappeler le souvenir, je suis très heureux de flétrir publiquement ces menées criminelles.

La période électorale allait s'ouvrir, les électeurs attendaient la liste des candidats, mes amis me sollicitaient de prendre en main la direction du parti des intérêts de Cargèse.

Le 11 avril 1904, un groupe d'une centaine d'électeurs environ, sur deux cent soixante-dix votants, me remettaient l'adresse que voici :

A M. Patrice Stéphanopoli, conseiller du commerce extérieur de la France, officier d'Académie.

Les soussignés, électeurs de la commune de Cargèse, résolus de réagir contre l'inertie de la municipalité actuelle dans l'intérêt général du pays, ont décidé de choisir les nouveaux conseillers municipaux parmi les hommes les plus compétents aux affaires.

A cet effet ils prient M. Stéphanopoli de vouloir accepter la candidature de conseiller municipal avec la direction générale du parti des intérêts de Cargèse.

En échange de cette acceptation, nous prenons tous solidairement et individuellement l'engagement d'honneur non seulement de voter pour M. Stéphanopoli

et pour sa liste, mais encore de l'appuyer avec tous les moyens légaux qui sont à notre pouvoir.

Cargèse, le 11 avril 1904.

(Suivent les signatures.)

Malgré l'accord qui existait depuis longtemps entre mes beaux-frères et moi pour combattre la municipalité existante, une fois possesseur du document ci-dessus, je me rendis chez mon beau-frère, François-Antoine, pour savoir si réellement je pouvais toujours compter sur son appui.

Après un assez long entretien sur ce sujet, il me répondit ; « Vous avez avec votre parti toutes mes sympathies, je suis avec vous. »

Dès lors mon acceptation fut résolue.

Une réunion du comité avait lieu le même jour 11 avril, à deux heures et demie de l'après-midi.

Dans l'allocution que j'adressais au comité « du parti des intérêts de Cargèse », en même temps que je formulais mon acceptation, je lui communiquais la promesse claire et nette de mon beau-frère François-Antoine.

J'ajoutais :

« Le curé grec suit son frère.

« Mon beau-père reste neutre. »

Dès ce jour la campagne électorale fut ouverte ; le succès de notre liste ne faisait de doute pour personne : on comptait sur une majorité de dix voix environ ; malheureusement, ma pauvre femme s'affaiblissait de plus en plus : tous les matins mes adversaires politiques s'informaient de ses nouvelles.

On calculait que si ma femme mourait avant les élections, j'abandonnerais la lutte, ou que ses parents ne marcheraient plus avec moi. Bonne affaire pour l'autre liste. Tout cela est odieux, mais tout cela est vrai.

La lutte entraînait chaque jour de plus en plus dans sa phase ardente : chaque parti se défendait avec les armes qui lui sont propres.

On commençait à nous appeler les *rouges*.

Dans les dix jours qui ont précédé les élections j'ai donné quatre petites conférences dans le but très simple d'encourager les électeurs et de recommander le calme. Au sortir de l'une de ces réunions, les électeurs m'accompagnèrent jusqu'à mon domicile, et ma femme, qui entendit le bruit, se félicita avec moi de cette marque de sympathie.

Mes beaux-parents la connaissaient assez pour

savoir mieux que moi l'influence fatale que pouvait avoir la défaite sur une pareille nature déjà épuisée par la maladie.

Le sachant, ils auraient dû tenir leurs engagements vis-à-vis de leur fille et de leur sœur, s'ils ne voulaient plus le faire pour moi. En apparence, le curé grec de Cargèse est toujours resté un chaud partisan de notre parti. Un soir, il était avec moi dans ma salle à manger en compagnie de M. Joseph-Antoine Fieschi et de M. Nicolas Frangolacci; ma femme, relativement mieux, prise du désir de causer avec des amis et parents, m'avait prié de les faire venir dans sa chambre: il était environ huit heures; naturellement on parlait de l'élection. C'est alors que, s'adressant à son frère le curé grec, elle lui dit: « Fais bien attention, il faut absolument que tu sois avec Patrice, tu l'as promis. »

Le curé grec répondit à sa sœur:

Soigne-toi bien, pense à ton mal, tu sais que je suis avec Patrice; je te jure de ne pas le quitter, tout ira bien, sois tranquille.

Je suis réellement navré d'entrer dans ces détails intimes. Mais il faut bien que j'établisse,

contrairement à ce qu'ont répété mes beaux-frères, qu'ils avaient pris, avec leur sœur et avec moi, l'engagement le plus sacré et le plus formel.

Avec d'autres personnes, M. le curé grec disait : « Ne serait-ce que pour l'affection que Patrice a pour ma sœur, je ne l'abandonnerai jamais », et toute une série de promesses du même genre ne laissant aucune équivoque.

Pendant la semaine qui a précédé les élections, tous les candidats de notre liste, ainsi que de nombreux électeurs, me prévenaient des allées et venues du curé grec chez nos adversaires. Ils n'hésitaient pas à m'affirmer qu'il travaillait contre nous. Retenu auprès de ma chère malade que je n'abandonnais jamais ou que très rarement et toujours avec son consentement, et cependant énervé par tous ces racontars que je considérais comme invraisemblables et comme calomnieux, je finis par répondre que si j'étais trompé par mon beau-frère le curé grec, ils n'auraient pas à se plaindre puisqu'ils seraient trompés avec moi.

Malgré tout, je conservais une confiance inébranlable dans mon beau-frère : j'étais d'autant plus sûr de lui, que je croyais qu'il aimait sincèrement sa sœur ; mais on lui avait assuré qu'elle

était condamnée! J'étais condamné en même temps.

En vérité, si j'avais pu soupçonner la défection de mes beaux-frères, il est plus que probable que j'aurais pris mes précautions. Pourquoi ne m'ont-ils pas avoué franchement leurs sympathies pour l'autre liste? Je ne leur en aurais point voulu. Je n'aurais pas déserté la lutte et nos relations auraient pu se maintenir comme par le passé.

M. le curé grec connaissait tous mes secrets : je lui avais donné plein pouvoir pour les élections ; il les avait acceptés.

Le jeudi 28 avril, à cinq heures du soir, il a assisté en compagnie de Jean et d'Octave Colonna à notre pointage décisif ; il avait pris l'engagement de visiter et d'engager une vingtaine d'électeurs, en faveur de notre liste ; le vendredi, il ne se chargeait plus que d'en ramener douze : enfin, au moment du vote, tous votaient ensemble pour l'autre liste.

La veille de l'élection, à ma très grande surprise, le curé grec, en présence d'un très grand nombre de candidats et d'électeurs, me demanda de lui faire un bulletin de vote avec clef : le bulletin devait porter les douze noms des candidats

de notre liste. Il voulait, disait-il, que personne ne pût soupçonner sa sincérité. Il insista tellement que je fis ce bulletin à contre-cœur et avec la plus grande répugnance. Or, ce même bulletin, il l'a fait mettre dans l'urne par l'électeur Pierre Casta (Pé) son fournier et son sacristain, un très honnête homme, très indépendant, qui avait publiquement manifesté en faveur de notre liste.

La ruse fut découverte de la manière suivante :

Le lundi matin, dans notre bureau électoral, se trouvaient plusieurs électeurs, entre autres MM. Jean Colonna, ancien maire, et Élie Alesandri.

En causant des opérations électorales de la veille, tout à coup le curé grec s'adressant à Jean Colonna lui demanda si le billet que nous lui avions fait était sorti; Jean Colonna consulta son carnet et répondit tout simplement : « Oui, votre billet est sorti. »

Cette constatation intéressée que sollicitait M. le curé grec avait pour but de détruire les effets malheureux d'une manifestation hostile à sa famille, qui avait eu lieu le soir même du dimanche.

— C'est vrai, reprit alors Élie Alessandri, votre billet est sorti, mais il a été mis dans l'urne par Pé votre fournier et sacristain.

Cette constatation troubla sensiblement M. le curé grec qui changea de figure et ne sut que répondre. Ce fut pour nous la découverte de la pierre de Damiette¹.

Mon beau-frère François-Antoine, sur la foi duquel j'aurais joué ma tête, passa devant moi en se rendant au scrutin; je lui présentai comme aux autres électeurs un bulletin de vote. « Je l'ai dans la poche », me répondit-il. Quelques minutes avant, il avait dit avec nos amis : « Puisque nos adversaires marchent au son du clairon, nous prendrons nous aussi le bulletin en public. » Il l'avait oublié en me voyant.

Mon beau-père a également voté secrètement; mais comme dès le commencement de la campagne électorale, il s'était déclaré neutre, je l'ai toujours considéré comme tel; il avait en effet manifesté cette opinion en présence de sa fille

1. La pierre de Damiette (Égypte), découverte par un savant égyptologue, est célèbre parce qu'elle contenait un texte écrit à la fois en langue grecque et en langue égyptienne et qu'elle a permis ainsi de reconstituer l'alphabet égyptien.

malade, à qui il avait dit textuellement ces mots :

— *Ma fille, pour te donner une preuve de ma neutralité, si tu n'étais pas malade je m'en irais à Ajaccio.*

Ce n'est pas à moi à lui demander s'il a respecté sa parole : sa conscience en sait quelque chose.

Après avoir exposé l'attitude de mes beaux-parents sur lesquels j'avais basé le succès de cette élection, est-il nécessaire de raconter en détail le préjudice que cette manœuvre de la dernière heure a porté à notre liste, qui, au lieu de triompher par dix voix, a échoué par neuf ?

D'après le résultat du scrutin, cinq voix déplacées pouvaient nous donner quatre conseillers et quatre ballottages ; cette situation nous permettait de recommencer l'élection, pour les quatre ballottages, dans des conditions excellentes.

J'ajouterai que si mon beau-frère le curé grec et son frère François-Antoine nous avaient été hostiles, au lieu de s'être déclarés favorables, nous faisons élire au moins neuf conseillers au premier tour, parce que nous nous serions occupés nous-mêmes activement de l'élection.

Comme on le voit, j'expose simplement des

faits, autant pour éclairer les électeurs que pour éviter qu'il ne se crée une fausse légende.

J'ai tenu à établir que mes beaux-frères ont violé la promesse qu'ils m'avaient faite et la promesse presque sacrée qu'ils avaient faite à leur sœur, à son chevet de mort.

Les bardes attirés de notre adversaire, enhardis par l'attitude plus que complaisante de M. le curé grec, par ses visites répétées au domicile du maire et dans d'autres maisons de réunions politiques, se livraient aux élans d'un lyrisme macabre, et charmaient les oreilles des princes et des princesses avec des chants du genre que voici :

In casa di lu Jò Giorgio
Ci canta la turturella ;
In casa di la Turella ¹
Ci canta la malacella ².

Traduction :

Dans la maison de Monseigneur Georges
La tourterelle chante,
Dans la maison de la Tourelle
Chante le Hibou.

1. Turella, c'est le nom que porte ma maison.

2. Malacella, oiseau de mauvaise augure. On chantait cela parce que ma femme était mourante.

J'aurais passé sous silence tous ces faits malheureux, s'ils ne démontraient que la passion politique a été plus forte chez mes beaux-parents que l'affection et que le devoir.

Le soir du 1^{er} mai, ma femme entendit les cris de joie des adversaires, les chants du genre cité plus haut, les coups de fusil, et les saturnales d'un genre nouveau qui ont duré plus que de coutume.

Sur son insistance, je dus lui faire connaître la vérité. Je lui appris alors l'usage que son frère le curé grec avait fait du bulletin de vote qu'il s'était fait faire par moi, en lui disant comment le fait avait été découvert; je lui dis aussi combien mes amis avaient essayé, avant le vote, de me mettre en garde contre lui.

Elle en fut profondément bouleversée, puis après quelques instants, elle me demanda comment avait voté son frère Cecc' Anto.

— Comme le curé, lui dis-je.

— Ah! reprit-elle, c'est qu'ils l'ont détourné.

Déjà de grands changements s'étaient opérés dans son état, mais l'impression faite sur elle par cet abandon des siens aggrava sa situation, et ses derniers jours ne furent qu'un long martyre.

Les *noirs* avaient fait leur œuvre.

Je pourrais être plus cruel encore pour mes beaux-parents en précisant certains sentiments qu'elle m'a exprimés sur eux pendant cette période du 1^{er} au 19 mai; la scène citée plus haut me suffit.

En résumé :

On a voulu nous tromper, on n'a pas réussi.

Que chacun porte le poids de sa responsabilité.

Je tiens à ajouter quelques mots pour l'édification de ceux qui ont pu voir l'attitude de mon beau-frère le curé grec, au moment des élections, et entendu les appréciations malveillantes qu'il formule contre moi depuis que j'ai découvert ses manœuvres.

Je citerai simplement une lettre de lui.

Colonie grecque de Cargèse, le 24 novembre 1901.

MON CHER BEAU-FRÈRE,

Je sens le besoin aujourd'hui de vous écrire deux mots et je le fais d'autant plus volontiers que j'ai un petit moment de loisir et je veux en profiter.

Permettez-moi, tout d'abord, de vous manifester toute mon estime et mon affection tout entière. Mon estime vous la méritez, car j'ai pu constater avec plai-

sir, en considérant le passé, que vous êtes « un homme » : cela veut dire un homme ayant le courage de ses actes, du caractère, de l'énergie, et, ce qui est plus, une volonté ferme.

Mon affection bien vive et bien sincère vous est acquise, voyant en vous un frère animé de sentiments dignes et nobles comme ceux que vous possédez pour nous tous.

Oui, très chier Patrice, je suis fier de vous, mon dévouement pour votre personne égale mon respect et mon affection, etc.

Veillez recevoir de ma part toutes mes affections, l'expression de mon inaltérable dévouement et tous mes sentiments de profonde estime et de réelle sympathie.

ABBÉ CÉSAR.

La municipalité et ses partisans trouvent que pour se maintenir au pouvoir tous les moyens sont bons : intimidation, trahison, corruption, menaces, etc.

Les docteurs refusent d'aller visiter les malades pauvres qui ne votent pas pour leur parti.

La corruption des électeurs indigents par les chefs de parti est chose admise.

Faire voter les absents et les condamnés privés de leurs droits civils et politiques, c'est de règle.

Les douaniers de mer, dirigés par leur patron, ont le devoir de tenir des propos diffamatoires dans les lieux publics et de prendre une part active aux luttes électorales.

Aux électeurs illettrés on remet des bulletins pliés en quatre, sans se soucier des engagements que ces électeurs ont pu prendre.

La mairie se sert de son pouvoir pour menacer les adversaires de leur enlever sa bienveillance : c'est ainsi que les bons apôtres du Conseil municipal nous font supporter la plus forte charge des impôts par l'augmentation des patentes, des cotes mobilières, etc.

Il ne leur manque que l'appui des gendarmes qui, heureusement, n'obéissent qu'à leur devoir. Mais leurs gardes champêtres suffisent à assouvir leur haine contre nous ; ils réservent à nos partisans leurs procès-verbaux de contravention et multiplient contre eux les tracasseries de toute nature.

Entre tous les chefs administratifs qui ont marché contre nous, M. Chanal, vice-recteur de la Corse, s'est particulièrement distingué. Il a pesé de toute son influence sur ses subordonnés par une manifestation publique, en accep-

tant, quelques jours avant les élections, d'être l'hôte du Maire et en allant avec lui visiter les écoles.

M. Chanal d'ailleurs sait comment il doit servir ses amis.

Il y a environ deux ans et demi, j'ai eu occasion de lire son rapport, adressé au ministre de l'Instruction publique au sujet de mon livre « Histoire des Grecs en Corse », que j'avais gracieusement offert à la Bibliothèque scolaire de Cargèse.

Dans le seul but d'être agréable à un membre de sa coterie, M. Chanal, après avoir fait l'éloge de l'ouvrage, alléguait, pour refuser l'admission dans ladite bibliothèque, que dans ce livre il était question de familles honorables d'Ajaccio, et que les enfants des écoles n'avaient pas à prendre part à des discussions de cet ordre.

En agissant ainsi, M. le vice-recteur manquait à son devoir de chef de service d'une administration publique. Les familles honorables dont il est fait mention n'existent que dans l'imagination de ceux qui lui ont fait commettre cette petite infamie.

Finissons ce récit en disant que M. le f^{ons} d'In-

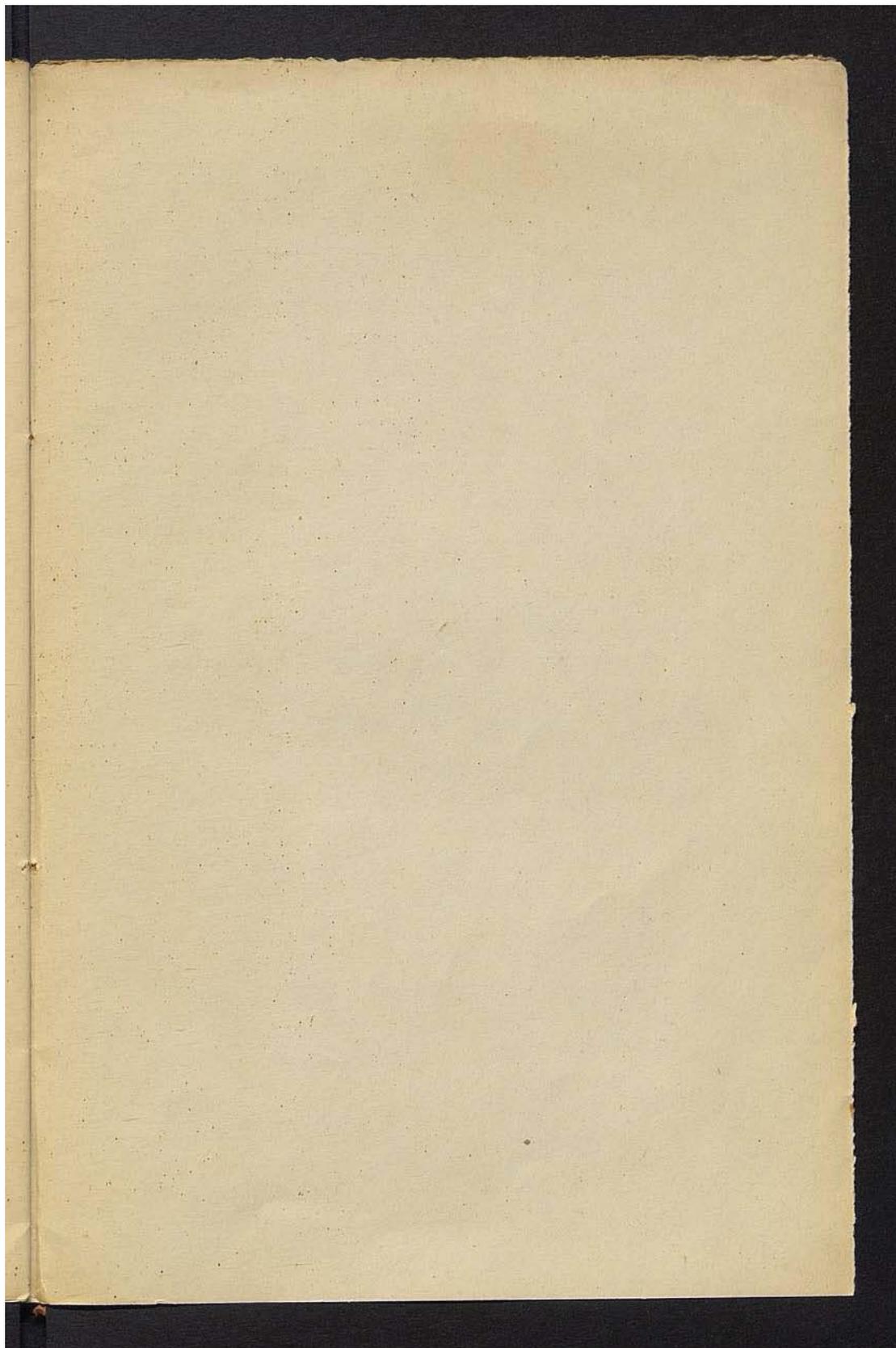
génieur ordinaire et M. le Conducteur des Ponts et Chaussées, ont été jusqu'à sévir contre le personnel subalterne et à menacer de procès les citoyens qui ont des affaires avec leur administration, s'ils ne votaient pas pour la bonne liste.

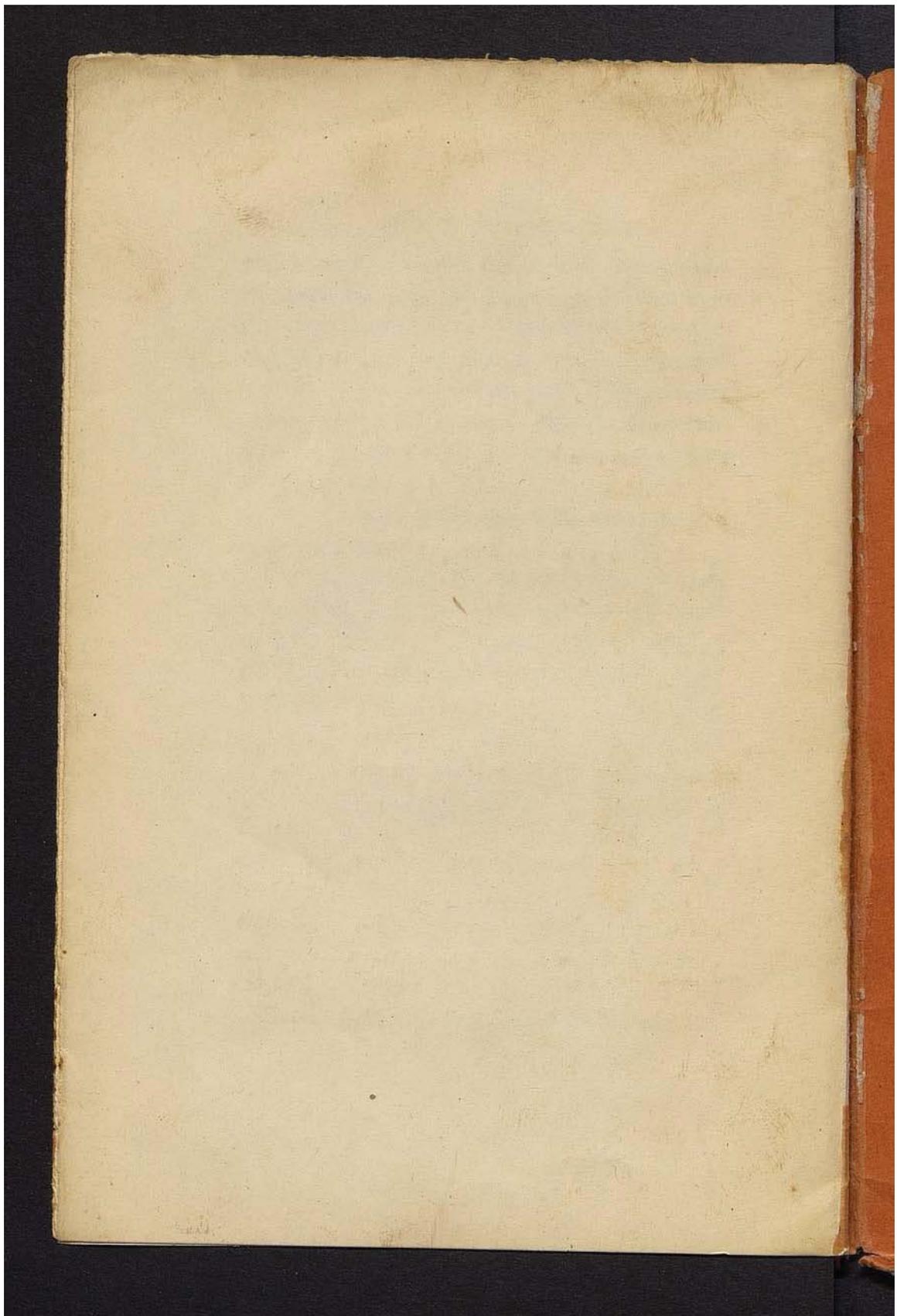
C'est contre cet arsenal de lâchetés, de corruption, de menaces et de trahison que nous avons eu à combattre.

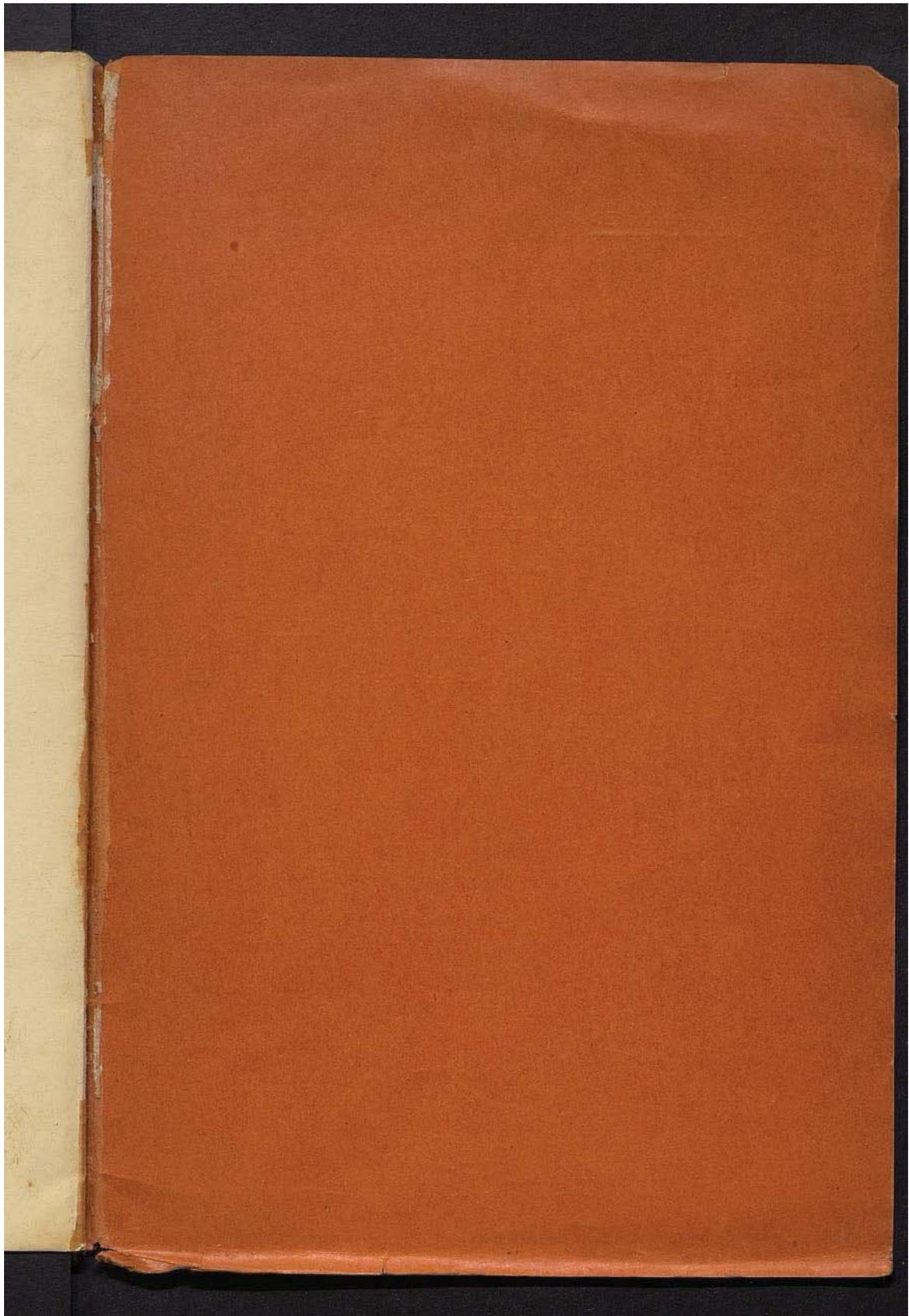
Ce sont ces vilénies que nous avons tenu à faire connaître.

Personne ne trouvera extraordinaire notre immense dégoût. Le public pensera comme nous, que pour faire de la politique, il faut d'abord et avant tout, de l'honnêteté, de la franchise, et de la loyauté.

—







Prix : 1 fr. 50

DU MÊME AUTEUR

HISTOIRE DES GRECS EN CORSE

Un volume in-18. — Prix : 3 fr. 50